

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 007-200039808-20231212-2023_12_017-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 décembre 2023
Convocation du 05 décembre 2023

N° 2023_12_017

Objet : Finances – Clôture des budgets annexes du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Patrice FLAMBEAUX, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que par délibération du 6 avril 2022, le syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale a décidé la clôture des budgets annexes suivants au 1^{er} septembre 2022 : l'Espélidou, Faisceau Sud et Réno Futé. Le Pays doit donc transférer l'état de l'actif et l'état du passif de ces budgets annexes au budget principal et décider de la répartition de l'excédent ou du déficit de clôture.

Pour "ESPELIDOU" un excédent de 4 199,22 € qui se répartit :

- En investissement (001) un excédent de 272, 59 €
- En fonctionnement (002) un excédent de 3 926,63 €

Pour "FAISCEAU SUD " un excédent de 2 024.27 € qui se répartit :

- En investissement (001) un déficit de 58,04 €
- En fonctionnement (002) un excédent de 2 082,31 €

Pour "RENO FUTE « un déficit de 3 614,27 € qui se répartit :

- En fonctionnement (002) un déficit de 3 614,27 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la répartition et la répartition des excédents et des déficits des budgets annexes du Pays.

Charge le Président d'effectuer les opérations nécessaires.

Le Président,

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Maurice CHARBONNIER